

Procès-verbal

Séance	Conseil participatif n°1 du 26/09/2025
Numéro	N° 1
Lieu	6220
Date et heure	26 septembre 2025 à 12 : 15

Participants	
Présent-es	BADOUX Loïc ; BILLEAU Sandrine ; CHEVRIER Martin ; DÖBLER Théodor ; HUG Simon ; LATIFI Tina ; MORVANT-ROUX Solène ; MOSQUERA VAZQUEZ Léa ; PIDDIU Luca ; ROMANO SALVADOR Murillo ; SOHIER Estelle
Excusé-es	BRETHAUT Christian ; NIKIFOROS Michalis ; ELOIT Ilana (procuration Estelle SOHIER) ; POUSSARDIN Matis (procuration R. MURILLO)
Invité-es	BONAPERÀ Laurence ; CHEN Yali et CLAVIEN Gaetan (Conseil académique) ; FIRMANN Olivia (Procès-verbaliste) ; SCIARINI Pascal

1 Adoption ordre du jour / approbation procès-verbal

1.1 Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers - Pour décision

Blaise DUPUIS ouvre la séance, en tant que président sortant, puis cédera la place à la nouvelle présidence en cours de séance. Il annonce l'enregistrement de la séance avec le nouvel outil IA

Décision : L'ordre du jour du 26.09.25 est approuvé à l'unanimité

1.2 Approbation du procès-verbal de la séance précédente - Pour décision

Décision : Le PV du Conseil participatif du 27.06.2025 est approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une modification concernant le point 7.2

La formulation retenue est :

« La difficulté de communication se rencontre aussi avec le Service de soutien à la recherche du rectorat (et non le service juridique) lorsqu'il est sollicité »

2 Discussions / informations

2.1 Accueil de nouveaux/elles membres - Pour information

- Loïc BADOUX, Corps des étudiant-es, Master de management public
- Martin CHEVRIER, Corps des étudiant-es, Bachelor en géographie
- Solène MORVANT-ROUX, Corps professoral IDESO
- Léa MOSQUERA VAZQUEZ Corps des étudiant-es, 3ème année de sciences politiques
- Luca PIDDIU Corps des collaborateurs/trices de l'enseignement et de la recherche (CER), assistant-doctorant en aménagement urbain à l'IGEDT, de retour après un séjour de mobilité.

2.2 Communications du décanat - Pour discussion

Surveillance des examens

Le Doyen rappelle aux professeur-es à temps plein qu'ils/elles doivent être présent-es.

Plusieurs absences fâcheuses ont été relevées lors de la dernière session d'examens de rattrapage.

Secrétariat des subdivisions

Une alerte de surcharge est adressée aux professeur-es ; ces dernier-es sont invité-es à veiller à ne pas leur assigner des charges de travail inutiles.

Administration du décanat

Nous avons accueilli une nouvelle collaboratrice, Geise FISCINA DROGUETT, en remplacement de Lara BROI, ainsi qu'une nouvelle auxiliaire, Chahira BOUHAOUCH, en remplacement temporaire de Murielle GROLIMUND.

Sensibilisation à la cybersécurité

La Faculté SdS prend part à un projet-pilote pour sensibiliser à la "sécurité informatique". Le personnel a été invité, via un email envoyé le 4 septembre, à participer à une formation interactive, à travers la plateforme en ligne SoSafe. Cet exercice sera étendu à l'échelle de l'Université, voire aux étudiant-es.

Conférence de Branko Milanovic

DHC 2025 de la Faculté SdS: "Two centuries of visions of inequality between classes, elites and citizens"

Le jeudi 9 octobre 2025, 18h15, MS150

Cérémonie de remise des diplômes

Elle aura lieu comme annoncé le jeudi 20 novembre 2025, avec un apéritif commun partagé.

Le bilan de la mutualisation inter-facultés reste très mitigé, en raison notamment des coûts logistiques: location/déplacement de chaises, etc. ; la Faculté SdS pourrait se retirer du dispositif commun l'an prochain, notamment si l'option « grande scène au Parc des Bastions » est retenue, car elle ne correspond pas à son format (multiples cérémonies par diplôme).

Immobilier- Bâtiment Vernets

La pose de la première pierre aura lieu le 16 octobre, en présence de la Conseillère d'État en charge du DIP.

Le déménagement concerne tous les collaborateurs/trices sous contrat SDS; il est prévu en 2028.

Discussion : les membres du Conseil participatif attendent des informations plus régulières ; Sandrine BILLEAU s'interroge sur la répartition des locaux (ex. périmètre IGEDT). Le Doyen explique que toutes les personnes engagées sous contrat SDS sont comptabilisées. Il y aura environ 20% de marges en postes de travail ; des postes «volants » sont prévus par subdivision. Des arbitrages se feront au cas par cas pour les profils « à cheval » entre subdivisions (ex. ISE/IGEDT).

Plan de stabilisation financière du rectorat

Le Doyen rappelle les 3 volets du plan:

Volet 1: mesures urgentes pour 2025 (dont changement drastique de la clé de répartition des OVH FNS)

Avant la répartition était la suivante: ~70% facultés / 30% rectorat ; ce qui est décidé pour 2025 est: 60% rectorat / 40% facultés, ce qui entraînera une forte tension budgétaire à l'horizon 2026-2027 sur ces dispositifs SDS financés par overheads :

- financement partiel des postes du service de soutien à la recherche
- programme Candoc+20, offrant +20% d'enseignement pour les doctorant-es FNS (3 ans)
- Start/Seed Money pour les professeur-es
- frais de terrain (env. CHF 3'000 par doctorant-e).

Ces mesures de réduction s'appliquent dès 2025 ; la réserve facultaire overheads est entamée. Une discussion est en cours pour transférer certaines charges vers la COB5 (convention d'objectifs financée par l'État de Genève).

Un groupe de travail sur les coûts indirects est créé par le Rectorat, composé de doyens, administrateur/trices de facultés, la Direction des finances et la Rectrice. Il travaille à la définition/méthode d'estimation des coûts indirects sans sur-bureaucratie, en vue d'une renégociation de la clé de répartition des overheads ; la première réunion aura lieu la semaine prochaine ; des mesures correctives sont espérées dès 2026.

Volet 2: économies sur le fonctionnement administratif de l'institution ("boîte à idées")

Les idées sont à faire remonter par les facultés d'ici au 19.10.25. Cette consultation est laissée à l'appréciation des décanats.

Volet 3: réorientations stratégiques (définition des priorités de l'Unige et des facultés)

Il s'agit d'un possible reprofilage de priorités (discussion dès 2026), qui aurait des impacts potentiels sur l'offre d'enseignement.

Discussion: les membres du Conseil participent à l'expression de leurs inquiétudes concernant les enseignements. La question sur la transparence des finances est posée, ainsi que les moyens d'action. Cette question seraient à soumettre à discussion au sein de l'Assemblée du personnel ou de l'Université.

AI et procédures

Des cas d'usages IA se sont avérés problématiques récemment (ex. bibliographies générées/inventées, dont des références inexistantes) ; d'autres suspicions existent, mais non confirmées.

Le Doyen fait un rappel d'être très clair sur ce qui est toléré ou non dans les enseignements.

Gaetan CLAVIEN rappelle ces niveaux d'information :

- La Ligne rectorale dit « on n'interdit pas l'IA » ; chaque enseignant-e fixe ses règles ; une hétérogénéité est perçue côté étudiant-es.
- Les directives facultaires donnent la base des règles. Il est important de rappeler dès le début de semestre ce qui est autorisé/interdit, et de s'appuyer sur les directives SdS (référence citée à l'article 56 : principe de transparence).

Examens hors session

Le Doyen rappelle aux professeur·es que les examens et évaluations, y compris pour les Masters, doivent se dérouler pendant les semaines dédiées.

Théodor DOBLER rapporte le constat d'une concentration excessive de contrôles en dernière session (décembre). Le Doyen recommande d'éviter cette accumulation et de privilégier les sessions d'examens officielles. La liberté académique est toutefois maintenue : si la motivation pédagogique est solide, un examen en cours de semestre reste possible.

Suivi : la faculté envisage d'harmoniser davantage à terme pour éviter une mosaïque ingérable de pratiques.

Réforme maturité au Collège: point de situation

Les grilles horaires sont finalisées; on note une perte d'heures pour la géographie, et le statut quo pour histoire; le contenu des semaines transversales est en débat; la discipline économie-droit devient une discipline fondamentale

La vice-Rectrice (M. Collart) est intégrée à un comité de pilotage du DIP.

Un groupe de travail Unige (SdS / Lettres / Sciences) – DIP a été créé.

2.3 Questions au décanat à soumettre au plus tard 3 jours avant la séance à l'administratrice - Pour discussion

Question 1:

Le Medialab a récemment décidé unilatéralement, et sans annonce préalable aux étudiant·e·x·s, de ne plus enregistrer l'ensemble des cours sur Mediaserver donnés au sein de l'Institut dès ce semestre. Cette décision concerne donc le master en communication et cultures numériques, mais également d'autres programmes dont le plan d'études inclut des cours dispensés au Medialab (par ex. le master en management public). Selon nos informations, la justification principale avancée est que la majorité des cours présentent un aspect pratique, nécessitant une présence et une participation active. Néanmoins, cette mesure touche également un nombre non négligeable de cours magistraux (par ex. Storytelling). De plus, les professeur·e·x·s responsables de ces enseignements ne semblent plus avoir la possibilité d'enregistrer leurs cours, même s'ils le souhaitaient. Une grande majorité d'étudiant·e·x·s travaillent parallèlement à leurs études (OFS, 2021). En outre, un nombre significatif, en particulier au niveau master, ont également une vie de famille, ce qui génère des contraintes supplémentaires dans leur emploi du temps. Cette décision les place dans une situation délicate, réduisant de fait leur choix de cours et péjorant leurs conditions d'études.

Nous aimerions donc savoir :

- a) *Le décanat a-t-il été consulté et/ou informé de cette décision ?*
- b) *Quelle est sa position sur ce type de mesures, qui réduisent fortement la flexibilité des études et affectent de manière disproportionnée les étudiant·e·x·s travaillant en parallèle et/ou ayant des responsabilités familiales ?*
- c) *Le décanat prévoit-il d'intervenir auprès de l'Institut afin de rétablir l'enregistrement des cours, à minima ceux donnés principalement sous forme magistrale ?*
- b) *Si oui, pour quelle(s) raison(s) ?*
- c) *Si non, quelle est la position du décanat sur cette mesure*

Réponse du Doyen :

Le Décanat n'a pas été consulté — et n'avait pas à l'être (décision rectoriale sept. 2023 : l'enregistrement est actif par défaut, mais désactivable par l'enseignant-e pour raisons pédagogiques).

Échanges nourris sur l'équité d'accès (travail/charges familiales, reprise d'études), la

pédagogie active vs. cours magistraux et la motivation à la présence. Le problème de la désertification des cours est soulevé.

Pistes : dialogue à poursuivre avec la direction de programme ; le Doyen recommande de faire remonter les questions au comité scientifique idoine et de saisir la Commission de l'enseignement de la faculté pour cadrage/clarification.

Le décanat a donné le loisir aux enseignant-es de choisir d'enregistrer ou non le cours.

Question 2 :

Le rectorat a récemment annoncé une restriction de l'accès aux étages supérieurs d'Unimail en soirée et durant les week-ends. Dans sa communication par mail à la communauté universitaire, il explique que "ce dispositif fait suite à une demande des Facultés, Centres interfacultaires, Services et Divisions concerné-es [...]. Nous aimerions donc savoir :

- a) *Est-ce que la faculté SDS, qui a ses locaux dans les étages concernés par la mesure, a fait cette demande auprès du rectorat ?*
- b) *si oui ou non, pour quelles raisons ?*

Réponse du Doyen:

La demande n'émane pas de SDS ; elle vient du GROUFO (groupe fonctionnel d'Unimail), à la suite de cas d'insécurité/incivilités.

Une période test est lancée (fermetures partielles en soirée), avec possibilité d'extension en janvier.

Les alternatives évoquées (ex. médiation/« rondes sociales ») ont été jugées efficaces mais interrompues pour raisons budgétaires.

Les voies d'action proposées aux membres sont de porter le débat à l'Assemblée de l'Université et auprès du Rectorat.

3 Décisions / approbations / pour information

3.1 Élections de la Présidence et du Bureau du Conseil participatif (quorum des présences requis) - Pour décision

La présidence ne peut être élue que si les 2/3 des membres sont présent-es ou représenté-es. Les modalités d'élection de la Présidence et du Bureau sont décrites dans le Règlement interne du Conseil participatif (voir sous ce lien : <https://www.unige.ch/sciences-societe/faculte/organisation/conseils/>). Les candidatures peuvent être déposées auprès de l'administratrice.

"La nouvelle présidente est issue d'un autre corps que la présidente sortante sauf en cas d'absence de candidate déclarée d'un autre corps."

L'élection de la présidence et du bureau se déroule en trois temps : d'abord le/la Président-e ensuite le/la vice-président-e puis le bureau

Pour information, voici le nom des 4 dernièr-es président-es :

- 2021-2022 Armelle Choplén Prof
- 2022-2023 Christopher Horta Étudiant
- 2023-2024 Luca Piddiu CER
- 2024-2025 Blaise Dupuis PAT

Président-e: « *L'élection de la présidente a lieu au scrutin secret et uninominal. Est élue la candidate qui obtient la majorité relative des suffrages des membres présents ou représentés* ».

Candidate (corps professoral) : Prof. Solène Morvant-Roux

Résultat : vote à bulletin secret- élue à l'unanimité — la passation est effectuée en séance

Vice-président-e: *Rappel : selon le Règlement, le/la vice-président-e ne peut être membre du même corps que le/la Président-e.*

Candidat : Loïc Badoux (corps des étudiant-es)

Résultat : vote à main levée- élue à l'unanimité

Bureau: « *Le bureau est composé de la présidence élue et de deux autres membres, chacun issu d'un des corps restant. Si un corps n'arrive pas à se mettre d'accord sur cette désignation, le Conseil procède à une élection, à la majorité relative, parmi les candidates proposées par ledit corps* »

Candidates:

Tina LATIFI — Corps CER, élue à l'unanimité

Sandrine BILLEAU – PAT, élue à l'unanimité

3.2 Détermination des prochaines dates du conseil participatif - Pour décision

Pour information, voici les dates des prochains collèges des professeur-es :

- 21/10/2025
- 18/11/2025
- 16/12/2025
- 20/01/2026
- 17/02/2026

Proposition dates CP

31.10.25

28.11.25 (le Doyen sera absent, sera remplacé par la vice-doyenne)

19.12.25 (exception : même semaine que le Collège)

30.01.26

27.02.26 (attention : période de relâches scolaires)

06.03.26 (option si décalage nécessaire)

3.3 Crédit de la commission consultative de désignation du/de la futur-e Doyen/ne –

Conformément au règlement d'organisation SdS :

1. La Présidente du Conseil initie la procédure de désignation du Doyen ou de la Doyenne au moins 10 mois avant l'entrée en fonction et fixe la date de la séance lors de laquelle aura lieu l'élection.

2. Le Président ou la Présidente du Conseil mandate une commission consultative chargée de rechercher les candidatures à la fonction de Doyen ou Doyenne. La commission rapporte au Président ou à la Présidente le résultat de sa consultation qui en informe le Décanat. Le Décanat sollicite le préavis du collège des professeur-es et le transmet au Président ou à la présidente au moins 10 jours avant la séance du Conseil pour permettre l'envoi du rapport et du préavis avec l'ordre du jour.

La Commission est composée de Yali Chen, Mathilde Bourrier, Blaise Dupuis, Theodor Döbler et Tina Latifi. Le mandat de un vote au Conseil participatif (après le préavis du collège des professeur-es)

La première réunion aura lieu courant octobre 2025.

3.4 Commissions

3.4.1 Modification de la composition de la commission recherche facultaire - Pour information

- Prof. Jean-Michel BONVIN (représentant du décanat) - Président
- Prof. Emanuela CEVA
- Prof. Estelle SOHIER
- Prof. Sandro CATTACIN
- Prof. Frédéric GIRAUT
- Prof. Thomas SATTLER
- **CER : Emmanuel KELLNER retrait**
- Etu. : Lila LE FORESTIER
- PAT : Blaise DUPUIS
-

Décision : Tina Latifi (CER) se porte candidate et est élue à l'unanimité pour rejoindre cette commission de la recherche

3.5 Comités scientifiques

3.5.1 Modification de la direction du comité scientifique de la maîtrise en géographie politique et culturelle - Pour information

- Prof. Jean-François STASZAK
- Prof. Julie de DARDEL
- Prof. Irène HIRT **Directrice en lieu et place de Jean-François STASZAK**
- Prof. Anne SGARD
- CA: ad interim Nicole EFRANCEY DAO
- CER : Aude le GALLOU
- Etu : Mathilde FOEHR

3.5.2 Modification de la direction du comité scientifique de la maîtrise en Histoire Economique Internationale - Pour information

Prof. Juan FLORES ZENDEJAS

Prof. Pilar NOGUES-MARCO **directrice en lieu et place du prof. Juan FLORES ZENDEJAS**

Prof. Mary O'SULLIVAN

Prof. Jean-Michel BONVIN

CA: Gaetan CLAVIEN

CER: Marc MORGAN

ETU: Elise SASKIA TAMBURI

3.5.3 Modification de la composition du Comité scientifique du Master en management public (MAP) - Pour décision

- Prof. Alexandre FLÜCKIGER
- Prof. Frédéric VARONE
- CA: Gaetan CLAVIEN
- CER : Steven EICHENBERGER
- ETU: **Lyria-Carmen LAFOSSE** remplacée par Jennifer EHOUZOU

Décision: la modification de la composition du comité scientifique du Master en management public (MAP) est approuvée à l'unanimité

3.5.4 Modification de la direction du comité scientifique du doctorat en aménagement et urbanisme - Pour information

- CER: Nicola CANTOREGGI
- Prof. Sandro CATTACIN
- Prof. Armelle CHOPLIN
- Prof. Giovanna DI MARZO
- Prof. Frédéric GIRAUT **directeur en lieu et place de la prof. Armelle CHOPLIN**
- Prof. Laurent MATTHEY
- Prof. Anne SGARD
- CA : Nicole EFRANCEY-DAO
- ETU : Hugo CAMPI

3.5.5 Modification de la composition du comité scientifique du doctorat en systèmes d'information - Pour décision

- Prof. Giovanna DI MARZO SERUGENDO Directrice
- **M. Gilles FALQUET (GSEM) retrait**
- **Prof. Dimitri KONSTANTAS (GSEM) retrait**
- Katarzyna WAC (GSEM)
- Laurent MOCCOZET (GSEM)
- Prof. Jean-Henry MORIN
- CA : Gaetan CLAVIEN
- **CER : Claudine METRAL (GSEM) retrait**
- CER : Jean-Marc SEIGNEUR
- CER : Jolita RALYTE
- **ETU: Meriem BENYAHYA (GSEM) retrait**
- **ETU: Emmanuel KELLNER retrait**

Décision: la modification de la composition du comité scientifique du doctorat en systèmes d'information est approuvée à l'unanimité

4 Divers

Pas de divers

Séance levée à 13h45

Prochaine séance le 31 octobre 2025